

## Education - Attribution de subventions et participation financière de la Ville de Besançon à l'organisation de classes transplantées ou de découverte

**Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes à titre de participation à des projets culturels :

➤ École élémentaire Helvétie : 1 000 € pour la mise en oeuvre d'un projet intitulé «jardin à vivre». Sur une parcelle de terrain du site Isenbart, les élèves de cycle 2 accompagnés par différents artistes, découvriront un espace de création artistique ; participation à verser sur le compte de la coopérative scolaire.

➤ École élémentaire Champagne : 1 000 € pour la réalisation d'un projet intitulé «mon espace, mon histoire», qui ouvre les enfants au patrimoine Vauban et tisse des passerelles entre l'espace historique de Besançon, les traces de Vauban et le patrimoine français en général ; participation à verser sur le compte de la coopérative scolaire.

➤ École élémentaire Vieilles Perrières : 1 200 € pour un double projet à caractère musical : à la découverte de paysages sonores avec la participation d'un musicien professionnel, et connaissance des instruments à cordes avec pratique de la cithare ; participation à verser sur le compte de la coopérative scolaire.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 3 200 €, sera prélevée au chapitre 65.213/6574 CS 21100.

Par ailleurs il est proposé d'attribuer, pour les séjours en classes transplantées ou de découverte, les participations suivantes :

### 1) Ecole élémentaire Bourgogne

- Séjour à Levier, du 16 au 20 mars 2009, de 41 élèves de deux classes CE1 et CE2 : 2 505 €
- Séjour à Rochejean, du 31 mars au 3 avril 2009, de 68 élèves de deux classes de CM1 et d'une classe de CE1 : 3 888 €

### 2) Ecole élémentaire Fontaine Ecu

- Séjour au Centre Pays Nature de Chaux Neuve, du 16 au 20 mars 2009, de 45 élèves de 3 classes de CE2, CM1, CM2 : 2 925 €
- Séjour au Centre Pays Nature de Chaux Neuve, du 23 au 27 mars 2009, de 29 élèves de 2 classes de CP et CE1, CM2 : 1 885 €

### 3) Ecole primaire Jean Zay

- Séjour à Levier de 33 élèves de 2 classes de CP et CE1, du 23 au 25 mars 2009 : 1 482,50 €

### 4) Ecole élémentaire Paul Bert

- Séjour à Levier de 49 élèves de 2 classes de CE1 et CM1, du 8 au 12 décembre 2008 : 2 160 €

### 5) Ecole élémentaire Brossolette

- 3 sorties ski et découverte de la montagne pour 3 classes de CM1, CM2 et CLIS : 696 €.

### 6) Ecole élémentaire Champagne

- 2 sorties ski et découverte de la montagne pour 3 classes de CE2, CM1/CM2 et CLIS : 600 €

**7) Ecole élémentaire Dürer**

- 2 sorties ski et découverte de la montagne pour 6 classes, 2 CM2, 2 CM1 et 2 CE2 : 1 200 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition et en cas d'accord à autoriser le prélèvement de la somme de 17 341,50 € au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Ces participations financières de la Ville de Besançon seront versées à la coopérative scolaire de l'école, après vérification du nombre d'élèves effectivement présents.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.*